



PLAN DE PREVENTION N°32

Date :28/01/2026

P-SE-05-A1-Ind. D

Décret n° 92-158 du 20 février 1992

Plan de prévention ponctuel

Plan de prévention annuel

INSPECTION COMMUNE PREALABLE DU CHANTIER

Date inspection du chantier : 28/01/2026

Participants : DUMOULIN M/ Trognon V

Le responsable de chantier **EnerSys**, désigné dans ce plan de prévention est le seul donneur d'ordre vis-à-vis de l'entreprise extérieure. Interdiction à tout salarié de l'entreprise extérieure de prendre des consignes auprès d'une autre personne que le responsable de chantier représentant **EnerSys**.

ENTREPRISE EXTERIEURE

Nom Entreprise :Genie Flexion

Adresse :

44 Av. d'Immercourt, 62217 Tilloy-lès-Mofflaines

Tél : 0321711277

Fax :

N° TEL à prévenir en cas d'accident :

Activité : Depannage Flexibles Hydrauliques

Responsable Etablissement :Victorien Trognon

Responsable chantier EE:

EN CAS DE SOUS TRAITANT

Nom Entreprise :

Adresse :

Tél :

Fax :

N° TEL à prévenir en cas d'accident :

Activité :

Responsable Etablissement :

Responsable chantier sous-traitant :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Description et lieu de l'intervention :DEPANNAGE Flexibles Hydrauliques sur site

Date début intervention : 28/01/2026

Date fin intervention (prévisionnelle) : 28/01/2027

Effectif (max) sur le site : 2

Horaires de travail : 7H-12H/13H-17H

Destinataires du plan de prévention :

Service Sécurité / Environnement - Responsable chantier **EnerSys** -
Entreprise Extérieure
Sous-traitant (le cas échéant)



PLAN DE PREVENTION N°32

Date :28/01/2026

P-SE-05-A1-Ind. D

DEROULEMENT DE L'INTERVENTION DE L'ENTREPRISE EXTERIEURE

Phases de travail	Risques spécifiques de l'EE	Risques de co-activité
Exemple Tronçonnage de tuyauteries.	Exemple Coupure, projections dans les yeux, bruit, électrique, combustion du vêtement de travail, perte d'équilibre.	Exemple Incendie lié à la projection d'étincelles sur des produits inflammables. Brûlure par acide dans les tuyauteries.
Port des EPI obligatoire (masque,chaussures de sécurité,lunettes de sécurité,gants,combinaisons jetables ENERSYS)		
Balisage de la zone de travail Unité 0	Coactivité, heurts .ecrasement, chocs , collision	
Depressurisation du circuit hydraulique machine ou engin de manutention	Projections dans les yeux .pertes d'équilibre ,	
Reparation , remplacement du flexible hydraulique dans les règles de l'art	Coupures, heurts, chute, projection dans les yeux , coups, combustion vetement de travail , bruit .	
Essais et nettoyage chantier		



PLAN DE PREVENTION N°32

Date :28/01/2026

P-SE-05-A1-Ind. D

(Feuille à réimprimer si nécessaire)

SYNTHESE DES MESURES DE PREVENTION

DOMAINE DU RISQUE	RISQUE	Créé par		MESURES DE PREVENTION	A la charge		
		EU	EE		EU	EE	
X	ACCES AU SITE	- Piétons/cycles - Véhicule léger - Poids Lourds	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X X <input type="checkbox"/>	- Respect des règles de circulation et de signalisation (voies, vitesse, aires de stationnement)	<input type="checkbox"/>	X
X	CIRCULATION (dans les ateliers de production / stockage et zones de déchargement)	- Piétons - Trains - Chariots	X <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>	- Respect du sens de circulation engins (fléchage au sol) - Chaussures de sécurité - Balisage - Plan de circulation (joindre plan en annexe) - interdiction de circulation dans les ateliers de production pour les chariots	<input type="checkbox"/>	X X X <input type="checkbox"/>
X	TRAVAUX EN HAUTEUR (> à 3m)	- Chute de personnes - Chute d'objets	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X X	- Balisage de la zone d'intervention - Intervention obligatoire au-dessus de personnes avec protection au-dessus de celles-ci pour éviter la chute d'objets de toutes sortes - Utilisation d'échelle conforme (fixée et avec patins anti-dérapants) uniquement comme moyen d'accès et non comme moyen de travail - Echafaudage conforme et en bon état - Nacelle conforme et en bon état (réservation à faire auprès du responsable utilities) - Utilisation nacelle par personne habilitée (présenter avant intervention le permis nacelle) - Harnais de sécurité + 1 vigie avec CACES au sol - Casque - Filet de protection	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X <input type="checkbox"/>
	MANUTENTION MECANISEE	- Heurt avec piétons/engins - Chute de charges - Ecrasement / collision			- Engin adapté, en bon état et conforme à la réglementation (présenter certificat de conformité avant intervention) - Utilisation par personne habilitée (présenter avant intervention le permis si nécessaire)		
		ENGINS UTILISES	APPARTENANT A	PERSONNEL UTILISATEUR			
	FRONTAL NACELLE.....ENERSYS.....	Energys			
X	OUTILS/MACHINES /EQUIPEMENTS DE TRAVAIL	- Energie électrique - Energie pneumatique - Energie hydraulique	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	X X X	- Matériel adapté et conforme à la réglementation - Entretien et maintenance matériel - Branchements : vérification compatibilité des puissances et des raccordements	<input type="checkbox"/>	X X X



PLAN DE PREVENTION N°32

Date :28/01/2026

P-SE-05-A1-Ind. D

DOMAINE DU RISQUE	RISQUE	Créé par	MESURES DE PREVENTION	A la charge	
			- Equipements de protection individuelle (masques, chaussures de sécurité, vêtements à prendre au DAV ou combinaison papier) - Port des lunettes de sécurité	X	X
	MATERIEL et EPI UTILISES :			

DOMAINE DU RISQUE	RISQUE	Créé par		MESURES DE PREVENTION	A la charge		
		EU	EE		EU	EE	
X	INCENDIE/ EXPLOSION	- Meulage- Soudage	X	X	- Permis de feu à chaque intervention (s'adresser au sce sécurité ou à défaut au poste de garde) - Balisage de la zone d'intervention - Protections collectives (écran ignifugé...) - Protections individuelles - Extincteur à proximité	X	X
X	CHIMIQUE - TOXICOLOGIQUE	- Produits nocifs, inflammables, toxiques, irritants, corrosifs, dangereux pour l'environnement - Plomb	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Respect de la procédure d'introduction de produits dangereux (voir sur le T/sécurité/FDS) - Transmission de fiches de données de sécurité - Protections individuelles - Bacs de rétention (en cas de transvasement de produit) - Rejets interdits à l'égout - Déchets : prise en charge par EE ou EnerSys - Port des lunettes de sécurité - Aptitude au plomb + EPI adaptés (masque FFP2 et vêtements à prendre au DAV) - Si mise en suspension possible de plomb, nettoyage préalable du chantier (lavages des sols au jet d'eau, lavage au chiffon des surfaces...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	TRAVAIL ISOLE		X	X	- Surveillance par PTI (portatif travailleur isolé) à prendre au poste de garde	<input type="checkbox"/>	X
X	BRUIT	Surdité	<input type="checkbox"/>	X	- Port de protections auditives obligatoire dans les secteurs identifiés et en fonction du travail effectué	<input type="checkbox"/>	X
<input type="checkbox"/>	ATEX	- Explosion, incendie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Demande d'autorisation préalable avant intervention en zone ATEX - Emploi d'un matériel adapté à l'utilisation en ATEX (marquage ATEX) - Interdiction du téléphone portable en zone ATEX - Vêtements de travail anti-statique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	CO ACTIVITE	- Collisions, interférences	X	X	- Co-activité interdite avec toute entreprise autre que celle(s) mentionnée(s) en page 1. - Si possibilité de co-activité, l'empêcher avec un balisage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	ELECTRIQUE	- Risques contacts directs/indirects	<input type="checkbox"/>		- Intervention par personnel habilité (joindre titre d'habilitation électrique en annexe) - Consignation installation par «chargé de consignation » - Fermeture à clé des armoires électriques après intervention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	NETTOYAGE	- Poussières de plomb	<input type="checkbox"/>	X	- Interdiction d'utilisation de soufflette et de balayette (privilégier l'aspirateur)	<input type="checkbox"/>	X
<input type="checkbox"/>	AMIANTE	-Poussières et intoxication	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Interdiction d'intervenir sur les portes coupe-feu des bâtiments U1bis, U8, U6, les joints de bride de tous les bâtiments, les toitures extérieures des bâtiments U2 et U5.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
X	DECHETS	- Production de déchets	<input type="checkbox"/>	X	- containers à disposition - déchets souillés	X	X



PLAN DE PREVENTION N°32

Date :28/01/2026

P-SE-05-A1-Ind. D

DOMAINE DU RISQUE	RISQUE	Créé par	MESURES DE PREVENTION	A la charge
			- connaissance tri déchets	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

DOMAINE DU RISQUE	RISQUE	Créé par		MESURES DE PREVENTION	A la charge	
		EU	EE		EU	EE
<input type="checkbox"/> INTERVENTION EN TOITURE	- Chute de personnes - Chute d'objets	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Définition d'un cheminement - Ne pas s'approcher à moins de deux mètres des acrotères et des puits de lumière. - Demande d'autorisation d'accès.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> PREVENTION POLLUTION CAS D'UN TRANSFERT DE MACHINE POLLUEE	- Risque de pollution air, eau, sol	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Mesures de prévention (films, absorbants...) - Application de la procédure pour le transfert (voir consignes de sécurité au plan de prévention P-SE-05-A2 – page 7/8)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> SILO OXYDE	- Réaction exothermique et incendie par projection d'eau ou de particules incandescentes sur/dans l'oxyde	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Interdiction de souder ou de meuler sur un silo contenant de l'oxyde. - Vidange du silo préalablement aux travaux.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> ATMOSPHERE CONFINEE	-Asphyxie -Produits nocifs, inflammables, toxiques, irritants, corrosifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	-Vidange et consignation de l'installation. -Contrôle préalable de l'atmosphère. - Appareils respiratoires autonomes. - Autres mesures :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



PLAN DE PREVENTION N°32

Date :28/01/2026

P-SE-05-A1-Ind. D

ORGANISATION DES SECOURS



Service médical

☎ 2690

Les SST sont équipés de maillots verts



Pompiers (via le poste de garde) :

☎18

Horaires service médical :

Lundi au Vendredi : 8h00 - 12h30 – 13 h 30 – 17 h 30 (fermé le mercredi après-midi)

En dehors de ces horaires, prise en charge par le poste de garde

SURVEILLANCE MEDICALE RENFORCEE

Salariés soumis si exposés à l'amiante, aux rayonnements ionisants, au plomb, au risque hyperbare, au bruit, aux vibrations, aux agents biologiques des groupes 3 et 4, aux agents cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 et 2, à la silice, au benzène, à la manutention manuelle de charges.

Les travailleurs handicapés et les femmes enceintes sont aussi concernés.

Information à transmettre au médecin du travail.

ORGANISATION EVACUATION

Sirène évacuation : Se rendre au point de rassemblement de l'unité. (Voir plan page 7 des consignes.)

DOCUMENTS REMIS À L'EE

- Autorisation d'entrée sur site
- Livret d'accueil
- Demande consignation électrique
- Autorisation d'accès en toiture
- Permis de feux
- Politique environnement - sécurité

DOCUMENTS A REMETTRE PAR L'EE

- X Titres d'habilitation électrique
- Titres d'habilitation cariste
- Titres d'habilitation de conducteur de nacelle élévatrice
- Attestation de compétences échafaudage
- X Fiche d'aptitude au poste (à transmettre au service médical d'ENERSYS).
- Fiches de données de sécurité des produits dangereux
- X Imprimé engagement respect consignes de sécurité/personnel intervenant **rempli, daté et signé**
- Autres attestations, à préciser :



PLAN DE PREVENTION N°32

Date :28/01/2026

P-SE-05-A1-Ind. D

SIGNATURE DES ENTREPRISES


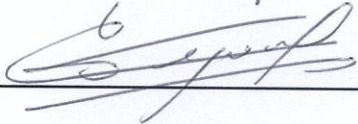
Le responsable de chantier de l'entreprise extérieure s'engage à :

- faire respecter les mesures de sécurité spécifiques de ce plan de prévention et les consignes de sécurité générales applicable à EnerSys par l'ensemble de son personnel
- transmettre ce document et ses annexes aux entreprises sous-traitantes intervenant sur le site d' EnerSys

Dans le cadre de l'exécution de ses prestations sur le site de l'entreprise ENERSYS Arras, l'entreprise intervenante reconnaît être informée qu'elle effectue une prestation dans le cadre d'une chaîne logistique sécurisée OEA (Opérateur économique agréé).

A ce titre, elle garantit que ses personnels, nommément identifiés pour intervenir sur le site de l'entreprise OEA, sont suffisamment stables, sécurisés et fiables au plan de la sûreté et qu'ils ne présentent aucun antécédent connu de nature à présenter un risque de sûreté ou de sécurité.

Par ailleurs, l'entreprise intervenante s'engage à sensibiliser son personnel sur les règles de sûreté à respecter à l'intérieur du site, sur la confidentialité des informations obtenues et sur le signalement à un responsable d'ENERSYS de toute anomalie rencontrée dans l'exécution de ses prestations de nature à présenter des risques de sûreté ou de sécurité, y compris des irrégularités potentielles ou avérées en matière douanière.

<p>Le responsable du chantier EnerSys Signature obligatoire (nom, prénom, fonction, signature) Dumoulin Mathieu , resp Maintenance Utilités</p> 	<p>Le CHSCT EnerSys Signature si présent à la réunion (nom, prénom, signature)</p>
<p>L'entreprise extérieure Signature obligatoire (nom, prénom, fonction, signature) TROGNON Victorien Chef de Centre</p> 	<p>L'entreprise sous traitante Signature si présent à la réunion (nom, prénom, fonction, signature)</p>
<p>Le responsable du secteur d'intervention EnerSys Signature si présent à la réunion (nom, prénom, fonction, signature)</p>	<p>Le responsable sécurité EnerSys Signature si présent à la réunion (nom, prénom, signature)</p>
<p>Le responsable environnement EnerSys Signature si présent à la réunion (nom, prénom, signature)</p>	<p>Le médecin du travail Signature si présent à la réunion (nom, prénom, signature)</p>



PLAN DE PREVENTION N°32

Date :28/01/2026

P-SE-05-A1-Ind. D

Nota : Respect de la législation en vigueur sur la durée du travail, les règles d'hygiène, de santé et de sécurité au travail. Il est **OBLIGATOIRE** de remettre une copie du plan de prévention rédigé et signé au service sécurité avant intervention. Les personnes du service mettent à jour un document pour informer les agents du poste de garde, des plans de prévention en cours.

Toute entreprise se présentant au poste de garde sans plan de prévention, se verra refuser l'accès du site.

ENGAGEMENT DU PERSONNEL D'ENTREPRISES EXTERIEURES/ RESPECT DES CONSIGNES DE SECURITE

Imprimé à faire signer par l'ensemble du personnel et à retourner au service sécurité impérativement le jour du démarrage du chantier. Dans le cas contraire l'accès au site sera refusé.

Société

Genie Flexion

Le personnel intervenant s'engage à respecter les consignes de sécurité ENERSYS et le plan de prévention qui leur ont été communiquées.

	Nom - Prénom	Signature	Date
1	TRAGNON Victorien		28.01
2	Dhalluin Alexandre		28.01
3	Joly Gabin		28.01
4	Magnier Hugo		28.01
5	Tisserand Berrait		28.01
6	Prudhomme Jonathan		28.01
7	Dhanis Arnaud		28.01

8	Delforge Joey	<i>plus</i>	28.01
---	---------------	-------------	-------